

Révision de l'indice des prix à la consommation

Depuis son origine, en septembre 1966, l'indice genevois des prix à la consommation (IGPC) est régulièrement révisé pour prendre en compte les nouvelles habitudes de consommation, les besoins des utilisateurs, pour moderniser sa méthodologie et pour introduire des améliorations techniques ou organisationnelles. A chaque révision, l'indice est réinitialisé à la valeur 100.

Ainsi, depuis janvier 2011, à l'instar de l'indice suisse des prix à la consommation, l'évolution des prix est établie à partir d'un indice révisé, dont la nouvelle base est fixée à décembre 2010 = 100.

L'indice révisé demeure comparable au précédent quant à sa conception et aux informations qu'il contient. Comme par le passé, pour tous les biens et services autres que les loyers, l'IGPC est calculé à partir d'un champ d'observation, d'une structure, de pondérations, d'une base et d'un mode de calcul identiques à ceux utilisés pour l'indice suisse.

Dans cette optique, l'IGPC est avant tout un indice d'assemblage, associant des évolutions de prix établies à l'échelon suisse et des évolutions de prix locales. Ces dernières concernent les prix spécifiquement tributaires de caractéristiques cantonales, tels les loyers, les tarifs de l'énergie, des services hospitaliers ou les prix pratiqués dans les restaurants. Au final, compte tenu des pondérations affectées aux différents groupes de dépenses formant le panier type, l'IGPC intègre dans une proportion quasi égale des évolutions de prix cantonales et nationales.

Ajoutons que le découpage entre les biens et services dont la mesure des prix est spécifiquement cantonale d'une part et nationale d'autre part est le même que celui défini à Bâle-Ville et Zurich, régions qui calculent aussi leur propre indice des prix à la consommation.

Tant à l'échelon cantonal qu'au niveau suisse, les anciennes séries de l'indice continueront à être actualisées par raccordement arithmétique.

Parmi les principales modifications apportées lors de cette révision, citons :

- La mensualisation des relevés de prix dans les domaines de l'habillement, des chaussures, des livres et des meubles.
- La mise à jour du panier type afin de l'adapter aux nouvelles habitudes de consommation : prise en compte de nouveaux biens de consommation (bicyclettes électriques, abonnements de télévision, par exemple), suppression de biens non représentatifs de la consommation actuelle (appareils photographiques analogiques, cassettes audio, notamment).
- L'amélioration de la qualité des relevés de prix.

Pondérations du panier type 2011

L'indice des prix à la consommation (base décembre 2010 = 100) est un indice-chaîne, dont les pondérations sont actualisées à un rythme annuel. Le panier type reflète ainsi le plus fidèlement possible la réalité économique. Les pondérations associées à chacun des groupes de dépenses correspondent à la part qu'ils représentent dans le total des dépenses d'un ménage «moyen».

Pour 2011, les pondérations appliquées au calcul de l'indice des prix à la consommation se fondent principalement sur les résultats de l'enquête sur le budget des ménages de 2009 (EBM 2009), menée en Suisse auprès d'un échantillon aléatoire d'environ 3 300 ménages.

Les dépenses des ménages ont été extrapolées, en les ajustant notamment à l'évolution des prix observée en 2010, pour obtenir la structure moyenne des dépenses de consommation à l'échelon suisse. Les différents postes du panier type de l'indice des prix à la consommation ont été ensuite pondérés à partir de cette structure.

Le tableau suivant montre que les pondérations de chaque groupe de dépenses formant le panier type ne sont pas fondamentalement modifiées entre 2010 et 2011.

Pondérations utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation en 2010 et 2011, selon le groupe principal de dépenses

Groupe de dépenses	Pondération, en %		Ecart, en point (1)
	2010	2011	
Alimentation et boissons non alcoolisées	11,1	10,6	- 0,4
Boissons alcoolisées et tabacs	1,8	1,8	0,0
Habillement et chaussures	4,5	4,2	- 0,3
Logement et énergie	25,8	26,3	0,5
<i>dont loyer du logement</i>	19,9	19,3	- 0,6
<i>énergie</i>	3,9	4,9	0,9
Equipement ménager et entretien courant	4,6	4,7	0,1
Santé	13,9	14,2	0,3
Transports	11,0	10,8	- 0,2
Communications	2,8	2,9	0,1
Loisirs et culture	10,4	9,9	- 0,5
Enseignement	0,7	0,7	0,0
Restaurants et hôtels	8,4	8,7	0,3
Autres biens et services	5,2	5,3	0,0
Ensemble	100,0	100,0	///

(1) Les arrondis expliquent les éventuelles différences entre les écarts cités et ceux que le lecteur peut calculer.

Source : Office cantonal de la statistique

Pondérations selon le type ou la provenance des biens, en 2010 et en 2011, dans le canton de Genève

	Pondération, en %		Ecart, en point (1)
	2010	2011	
Type de biens			
Marchandises non durables	25,0	25,3	0,3
Marchandises semi-durables	7,7	7,5	- 0,3
Marchandises durables	9,1	8,9	- 0,2
Services privés	49,9	49,6	- 0,3
Services publics	8,3	8,7	0,4
Ensemble	100,0	100,0	///
Provenance des biens			
Biens et services indigènes	72,8	73,4	0,6
Biens et services de l'étranger	27,2	26,6	- 0,6
Ensemble	100,0	100,0	///

(1) Les arrondis expliquent les éventuelles différences entre les écarts cités et ceux que le lecteur peut calculer.

Source : Office cantonal de la statistique